



LE DEVOIR DE CONSEIL DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Une obligation déontologique au-delà
des dispositions du marché

La maîtrise d'œuvre, le plus souvent représentée par un architecte mandataire, est tenue envers le Maître d'ouvrage d'une obligation de conseil.

Ce devoir n'est pas exhaustivement encadré par les termes du contrat ou par les missions normalisées de type "MOP", il relève plus largement des règles déontologiques applicables à la profession.

Quels en sont les enjeux en termes de responsabilité ? De la "simple" veille réglementaire à l'appui opérationnel, quel niveau d'exigence peut revendiquer le Maître d'ouvrage ?



Formation à distance (3h30)

Animée par Mathieu BLOSSIER
Conseiller expert en commande publique



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Tout acteur (service juridique, agent opérationnel) intervenant dans la rédaction des marchés de travaux et leur suivi opérationnel

PRÉREQUIS

Connaissance de la réglementation applicable aux marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre



OBJECTIFS

- Connaître les obligations des maîtres d'œuvre au-delà de leurs seuls engagements contractuels
- Mesurer le périmètre de responsabilité au regard de celui des autres acteurs au chantier



PRIX NET : 450 €

PROGRAMME

TOUR DE TABLE

- Présentation du module abordé
- Recueil des attentes des participants

LE CADRE JURIDIQUE DU DEVOIR DE CONSEIL DU MAÎTRE D'ŒUVRE

- Les bases légales : le code civil, le code de déontologie des architectes
- L'application jurisprudentielle (juridictions judiciaire et administrative)
- Les clauses générales (CCAG) et particulières (CCAP) du marché

L'ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'ŒUVRE DANS LE TEMPS

- Avant la remise des offres
- Durant l'exécution du contrat (études et suivi d'exécution)
- FOCUS : la réception des travaux et la période de garantie de parfait achèvement
- Au-delà de l'expiration du marché

LES LIMITES LIÉES À L'INTERVENTION DES AUTRES ACTEURS AU CHANTIER

- Les entreprises titulaires
- Les autres prestataires intellectuels : contrôleur technique, CSPS, AMO...
- Les intervenants « indirects » : sous-traitants, fournisseurs...

LES LIMITES LIÉES TENANT À L'INTERVENTION DU MAÎTRE D'OUVRAGE LUI-MÊME

- La définition et l'évolution du programme
- La qualité de « sachant » pouvant lui être reconnue par un juge
- L'immixtion dans les missions confiées au maître d'œuvre

Consultez les dates de cette formation sur notre site en [CLIQUANT ICI](#)



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exemples concrets
- Cas pratiques collectifs à partir de la Jurisprudence et de l'expérience du formateur
- Échanges et interaction entre tous

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation**Formation choisie**

Nom de la formation

Date(s)

Participant(s) :**1^{er}** Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).**Votre rencontre avec CFC s'est faite par :**

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réductionPrix net : **450 €**

Les frais de participation comprennent : la formation et le dossier regroupant les supports de travail. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Condition de réalisation des formations

Nos formations à distance se déroulent en synchrone via une plateforme sécurisée avec un lien personnel attribué à chaque participant.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris

Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr